

11 janvier 2010

Daniel Goldberg

Député de Seine Saint-Denis

Conseiller municipal de La Courneuve

Redécoupage électoral :
**Avec plus d'1,5 million d'habitants,
la Seine-Saint-Denis doit garder 13 députés**

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la Seine-Saint-Denis compte désormais officiellement 1 502 340 habitants. Plus jeune département de France métropolitaine, notre population continue de croître régulièrement (10 000 habitants de plus par rapport à l'année passée). Or, ce nombre sert de fondement pour définir la représentation de chaque département à l'Assemblée nationale. Après le rejet par le Sénat le 14 décembre dernier du projet de loi sur le redécoupage électoral des circonscriptions pour les élections législatives, **cet élément nouveau doit être pris en compte dans le débat qui aura lieu demain au Palais Bourbon.**

Sur ce sujet, le gouvernement accumule les échecs, mais continue de vouloir passer en force : il a construit son projet de redécoupage électoral, dans chaque département, sur le choix de favoriser tel ou tel parlementaire sortant, de l'opposition comme de la majorité, suivant le seul intérêt du pouvoir en place, négociant en catimini sur des critères bien éloignés des objectifs démographiques affichés : il n'a pas tenu compte ni de l'avis de la « commission indépendante » présidée par Yves Guéna, ni de celui du Conseil d'État sur un certain nombre de cas particulièrement litigieux ; lors de la première lecture à l'Assemblée nationale, il a étouffé le débat par une parodie de démocratie en empêchant toute discussion approfondie ; il a même voulu obtenir des sénateurs qu'ils recommencent leur vote car celui-ci lui était défavorable ; il a enfin été déjugé par sa propre majorité en Commission des lois sur le cas exemplaire de la Moselle le 22 décembre dernier.

Demain, je demanderai au gouvernement de tenir compte des critères officiels du recensement qu'il ne peut ignorer : **en dépassant le seuil d'1,5 million d'habitants, la Seine-Saint-Denis doit pouvoir garder 13 députés.** C'est en effet sur le dernier recensement connu que le gouvernement doit fonder son projet de loi afin que les réalités démographiques soient respectées au mieux.

Si le gouvernement persistait à ne pas en tenir compte, il choisirait alors d'utiliser la Seine Saint-Denis et ses habitants comme variable d'ajustement du nombre de députés afin d'occulter la baisse démographique d'autres départements et de protéger des intérêts partisans. Le gouvernement continuerait alors d'aller à l'encontre de la transparence dans laquelle doit s'opérer le redécoupage électoral rendu nécessaire par l'évolution démographique de la France.

Communiqué de presse